

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 9 mars 2020

L'an deux mil vingt, le neuf mars à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatre mars deux mil vingt, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LE CALVE Pascal, 1^{er} adjoint au Maire.

Étaient présents :

M LE CALVÉ Pascal, MME RANO Evelyne, M LOTHORÉ Jean-Paul, MME BONNEC Katia, M ZEO Philippe, MME PUREN Isabelle, MME HURLEY Fay, M. DIERCKX Alexandre, MME PINEAU Annick, MME COLLET Roselyne, M. KERVADEC Hervé, M DANIEL Arthur, LE MER Nathalie, MME RIO Marie, MME GRAIGNIC Magali, MME BARBICHON Anne, MME SIMON Hélène, M DAUBERT Lionel, M LESCOP Thierry.

Étaient absents excusés :

M. LESIEUR Arnaud, MME DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :

M. LE NEILLON Jean François avait donné pouvoir à M. LOTHORE Jean-Paul.
M. SAINT JALMES Yves avait donné pouvoir à M. LE CALVE Pascal.

Madame GRAIGNIC Magali a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Budget principal – compte de gestion 2019 ;
2. Budget principal – compte administratif 2019 ;
3. OGEC de l'école privée Sainte Marie – convention 2020 relative à la participation aux frais de fonctionnement de l'école ;
4. AQTA – adhésion à Morbihan Energies ;
5. Contrat enfance jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales : autorisation du Maire à signer la convention d'objectifs 2019-2022 ;
6. Espace culturel – marchés de travaux - avenants ;
7. Meliscènes – demande de subventions ;
8. Cession d'un terrain de la zone d'activités de la Gare à la société Golfé Bois ;
9. Dénomination du square des jeux à proximité du terrain de football : square Marcel Le Jallé ;
10. Actualisation du tableau des effectifs ;
11. Informations diverses.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur LE CALVE Pascal explique à l'assemblée que M. le Maire ne peut pas assister à la réunion de ce conseil municipal car il a été informé aujourd'hui du décès de sa mère. Il souligne le fait que, jusqu'à ce jour, il n'a jamais été absent d'un conseil municipal depuis qu'il assure ses fonctions de Maire.

Concernant l'ordre du jour, le 7^e point initialement prévu « Meliscènes – demande de subvention » n'est pas abordé, le spectacle « On était une fois » de la Compagnie 36 du mois, programmé le 8 mars 2020, ayant été annulé par le festival Méliscènes, en raison du Covid-19.

M. LE CALVE Pascal indique également qu'une information concernant une « Proposition d'achat d'une partie de la parcelle ZT390 » (aux abords de la halte ferroviaire) sera abordée en « Questions diverses ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2019.

N°	OBJET
2020-01	Budget principal – compte de gestion 2019.

Le Conseil Municipal de LANDEVANT, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 de la commune, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

➤ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

➤ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 de la commune en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

➤ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2020-02	Budget principal – compte administratif 2019.

Monsieur LE CALVE Pascal présente le compte administratif 2019 dont les résultats se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
	Dépenses	Recettes	Résultat 2018	Résultat 2019
Fonctionnement	2 246 898,76	2 960 964,87	0,00	714 066,11
Investissements	2 333 717,43	2 510 547,14	- 38 125,26	138 704,45
SOLDE GLOBAL				852 770,56

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs 2019, à l'unanimité des membres présents :

1) Constate pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2) Reconnaît la sincérité des comptes.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mme SIMON Hélène regrette de n'avoir pas été informée de l'achat par la mairie d'un véhicule électrique pour les services techniques. M. LE CALVE Pascal explique qu'il fallait remplacer en urgence l'ancien véhicule tombé en panne définitivement. Il rappelle que cet achat a fait l'objet d'une information lors du dernier conseil municipal.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

N°	OBJET
2020-03	OGEC de l'école privée Sainte Marie – convention 2020 relative à la participation aux frais de fonctionnement de l'école.

L'Ecole Ste Marie est sous contrat d'association depuis la rentrée scolaire 2010-2011. Parallèlement à ce contrat, le 28 février 2011, la commune a signé avec l'OGEC de l'Ecole Ste Marie et son directeur une convention établissant la participation financière à verser pour les élèves des classes élémentaires et maternelles domiciliés sur la commune.

La circulaire ministérielle n°2012-025 du 15 février 2012 précise les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, établit dans son annexe la liste des dépenses obligatoires et facultatives à prendre en compte pour la contribution communale.

Cette contribution financière est arrêtée au regard du coût moyen d'un élève scolarisé à l'Ecole publique de la commune et ne peut l'excéder.

Le coût moyen d'un élève de l'école publique en 2019 a été de :

- 945,52 € pour un élève de classe maternelle (978,24 € en 2018) ;
- 168,45 € pour un élève de classe élémentaire (141,58 € en 2018).

Après vérification, sur un effectif de 192 élèves au 1er septembre 2019, 173 enfants sont domiciliés à Landévant : 85 en élémentaire et 88 en maternelle. Le montant total de la subvention s'élève à 97 523,78 €.

M. DAUBERT Lionel marque son désaccord à propos des modalités de calcul du montant de cette subvention. A titre d'exemple, les surfaces des bâtiments des écoles auraient pu être prises en compte dans ce calcul.

Mme BARBICHON Anne demande si, dans le cadre de cette convention, l'OGEC a bien transmis son bilan financier de l'année 2019 à la commune.

Il lui est répondu par l'affirmative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour, deux voix contre (Mme SIMON Hélène et M. DAUBERT Lionel) et une abstention (Mme BARBICHON Anne),

↳ fixe, pour l'année 2019, le montant de la participation par élève, à :

- 945,52 € pour un élève scolarisé en maternelle à l'Ecole Privée Ste Marie

- 168,45 € pour un élève scolarisé en élémentaire à l'Ecole Privée Ste Marie.

↳ autorise M. le Maire à signer la convention définissant les conditions de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée Ste Marie.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

N°	OBJET
2020-04	AQTA – adhésion à Morbihan Energies.

La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 a introduit la création de commissions consultatives entre tout syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergies et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus dans le périmètre du syndicat. Depuis décembre 2015, la commission consultative instituée par Morbihan Energies a permis d'impulser des approches coordonnées avec Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) dans les domaines de la transition énergétique et de la transformation numérique.

Pour poursuivre la démarche engagée et renforcer les partenariats déjà existants entre AQTA et le syndicat, Morbihan Energies a modifié ses statuts en élargissant son périmètre d'actions et en offrant la possibilité aux intercommunalités d'y adhérer en lui transférant une compétence. Les arrêtés préfectoraux du 12 juin 2018 et du 28 octobre 2019 ont entériné cette modification statutaire.

AQTA assure notamment la maintenance préventive et curative des installations et réseaux d'éclairage public :

- Dans les aires d'accueil des gens du voyage ;
- Sur la voirie d'intérêt communautaire tel que prévu à l'article 7 des statuts de la communauté de communes du 16 mai 2019 et par la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

AQTA propose de transférer cette compétence à Morbihan Energies au titre de sa compétence à caractère optionnel « éclairage public » (article 2.2.1 des statuts de Morbihan Energies).

Afin de pouvoir transférer effectivement cette compétence, l'article L. 5214-27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté.

Dans ce cadre, AQTA a notifié le 20 décembre 2019, la délibération prise à cet effet en date du 12 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à vingt voix pour et une voix contre (Mme SIMON Hélène),

- ↳ Emet un avis favorable à l'adhésion d'AQTA au syndicat départemental d'énergies du Morbihan conformément à l'article L. 5214-27 du CGCT ;
- ↳ Approuve le transfert par AQTA de la compétence « maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installations, des installations nouvelles, la maintenance préventive et curative des installations de réseaux d'éclairage public et tous les contrats afférents » au syndicat départemental d'énergies du Morbihan.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2020-05	Contrat enfance jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales : autorisation du Maire à signer la convention d'objectifs 2019-2022.

Les services de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan (CAF 56) ont préparé un projet de convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse du territoire de la communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour les années 2019 à 2022.

Concernant la commune de Landévant, la convention présente le tableau financier suivant :

Action	2019	2020	2021	2022	Total
Multi accueil	68 377,44	67 325,49	66 273,51	64 958,57	266 935,01
ALSH	60 186,43	60 186,43	60 186,43	60 186,43	240 745,72
BAFA BAFD	696,3	696,3	696,3	696,3	2 785,20
Poste de coordination	10 491,25	10 551,20	10 762,23	10 977,44	553 248,05

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse du territoire de la communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique pour les années 2019 à 2022.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

N°	OBJET
2020-06	Espace culturel – marchés de travaux - avenants.

Monsieur LE CALVE Pascal rappelle à l'assemblée que le conseil municipal réuni le 11 septembre 2018 a attribué les marchés de travaux de construction de l'espace culturel. La délibération du 20 juin 2014 a délégué au maire la prise de décision concernant les avenants

aux marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %.

Il présente à l'assemblée les projets d'avenants au marché :

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Avenant TTC	TOTAL TTC
Gros-œuvre	SBG	334 800,00	401 760,00	5 058,00	406 818,00
Charpente bois	ACM	98 500,00	118 200,00	- 13 615,49	100 604,06
Couverture	PCB	320 190,29	384 228,35	24 526,31	408 754,66
Menuiseries extérieures	Aluminium de Bretagne	155 000,00	186 000,00	698,40	186 698,40
Menuiseries intérieures	Thétiot	102 000,00	122 400,00	372,00	122 772,00
Cloisons sèches – isolation	Le Moulliec	138 600,00	166 320,00	14 668,65	177 529,64
Plafonds suspendus	Coyac	15 400,00	18 480,00	- 10 716,64	7 763,36
Carrelage	Le Bel	76 000,00	91 200,00	0,00	91 200,00
Peinture	Motheron	20 493,58	24 592,30	0,00	24 592,30
Electricité	Le Teuff	85 000,00	102 000,00	3 709,22	105 709,22
Plomberie	ALC Thermique	283 500,00	340 200,00	0,00	340 200,00
TOTAL		1 629 483,87	1 955 380,64	24 700,45	1 980 081,09

Mme BARBICHON Anne souhaite savoir ce qu'il en est du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'espace culturel. M. LOTHORE Jean-Paul lui répond qu'ils seront installés par Morbihan Energies dès la réception des travaux.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour et deux abstentions (Mme SIMON Hélène et M. DAUBERT Lionel), autorise Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

- Lot 2 « couverture – bardage – serrurerie », société Penthièvre Couverture Bardage : avenant en plus-value de 24 526,31 € TTC ;
- Lot 6 « cloisons sèches – isolation » - société LE MOULLIEC : avenant 1 en plus-value de 11 209,64 € TTC ;
- Lot 6 « cloisons sèches – isolation » - société LE MOULLIEC : avenant 2 en plus-value de 3 459,01 € TTC.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

N°	OBJET
2020-07	Cession d'un terrain de la zone d'activités de la Gare à la société Golfe Bois.

Monsieur LE CALVE Pascal explique que M. le Maire a été sollicité par la société GOLFE BOIS pour la cession d'un terrain d'environ 3 350 m² issu des parcelles ZW 232, ZW233 et ZW234 situées sur la Zone d'Activités de la Gare et classées en zone Ui.

M. le Maire a sollicité France Domaine pour obtenir un avis et le cabinet Nicolas pour procéder à un bornage.

Il a été convenu d'un prix de 10 € le m².

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- donne un avis favorable au projet de vente du terrain ;
- dit qu'il délibérera à nouveau pour valider la vente après avoir reçu l'avis de France Domaine et réalisé le bornage.

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

N°	O B J E T
2020-08	Dénomination du square des jeux à proximité du terrain de football : square Marcel Le Jallé.

Monsieur LE CALVE Pascal fait part à l'assemblée de la proposition de M. le Maire de nommer « square de Marcel Le Jallé » l'espace des jeux situé à proximité du terrain de football en mémoire de l'ancien adjoint au Maire de Landévant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer le square des jeux situé à proximité du terrain de football « square de Marcel Le Jallé ».

- : - : - : - : - : - : - : - : - :

N°	O B J E T
2020-09	Modification du tableau des effectifs.

Monsieur LE CALVÉ Pascal rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services de la Commune et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur LE CALVÉ Pascal indique que suite aux avancements de grade pour l'année 2020, il convient de supprimer un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe et de créer un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe.

SUPPRESSION	CREATION	DATE D'EFFET	FONCTION DE L'AGENT
Technicien Principal 2 ^{ème} classe 35/35 ^{ème}	Technicien Principal 1 ^{ère} classe 35/35 ^{ème}	1 ^{er} janvier 2020	Directeur des services techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide :

- la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus,
- le tableau des effectifs permanents de la Commune tel qu'il apparait ci-après :

Emplois à temps complet :

Filière	Grade	Nombre
Administratif	Attaché	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2

	Adjoint administratif	1
Technique	Agent de maîtrise principal	1
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
	Adjoint technique	5
	Apprenti	1
Culturelle	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	1
Total		16

Emplois à temps non complet :

Filière	Grade	Nombre
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 à TNC à 33 h / semaine
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 TNC à 24,50h / semaine
	Adjoint technique	7 à TNC 1 à 25h50 / semaine 1 à 23h50 / semaine 1 à 22h00 / semaine 1 à 15h50 / semaine 1 à 9h50 / semaine 1 à 8h /semaine 1 à 7h50 / semaine
Médico-sociale	Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2 à TNC 28h / semaine
	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	3 à TNC 1 à 30h50 /semaine 1 à 29h50 / semaine 1 à 29h / semaine
Animation	Adjoint animation	4 à TNC 1 à 30 h / semaine 1 à 8h / semaine 1 à 14h / semaine 1 à 20,5h / semaine
Total		18

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

QUESTIONS DIVERSES

M. LE CALVE Pascal informe l'assemblée de la proposition d'achat par la mairie d'une partie de la parcelle ZT390 située aux abords de la halte ferroviaire, comprenant deux parkings, des espaces verts et des aménagements dont l'entretien est assuré par la commune.

Mme BARBICHON Anne se réjouit de cette acquisition pour l'axe cyclable n° 9 qu'il est prévu de faire passer sous la voie ferrée (voie verte) pour aller vers les deux Zones d'Activités (au sud) et vers la rue du Distro (au nord).

M. LE CALVE Pascal donne ensuite la parole sur un autre sujet à Mme BARBICHON Anne qui souhaite présenter un bref bilan de son mandat.

Mme BARBICHON Anne s'adresse à l'assemblée en faisant lecture du texte suivant :

« Ce conseil municipal est le dernier auquel je participe et je ne voudrais pas vous quitter sans faire un bref bilan de mandat, avec le positif et le négatif. Je commence par le négatif avec :

La décision de la majorité de ne pas reconduire le transport scolaire communal.

C'est une question qui avait été abordée lors de 4 séances de conseil municipal avec une première séance le 29 juillet 2014 et une dernière, le 10 mars 2015, qui avait abouti à un vote majoritaire (à bulletin secret) pour la non-reconduction de ce service.

Pourtant, en amont, un questionnaire avait été envoyé aux parents d'élèves leur demandant de s'engager pour ou contre ce service : les réponses faisaient apparaître que 11 familles étaient intéressées, ce qui représentait 15 enfants.

Plusieurs réunions de commission Affaires Scolaires avaient eu lieu où nous avons élaboré 5 formules de transport avec différents types de véhicules. Nous avons sollicité le Pôle Transport du Conseil Général de l'époque pour vérifier la faisabilité de chacune de ces formules.

Entre temps, j'avais présenté une 6e possibilité avec un petit car de 22 places suite à ma prise de contact avec un transporteur de Pluvigner. C'était la formule la plus adaptée au nombre d'enfants concernés et également la moins onéreuse puisqu'elle se chiffrait autour de 11 000 euros par an pour la commune.

Pour conclure sur ce point, mes collègues et moi avons vraiment regretté qu'un choix budgétaire de ce montant n'ait pas été voté par la majorité, tant pour les familles concernées que pour l'intérêt que ce choix aurait représenté en matière de réduction des GES. Et une pédagogie de notre part aurait sûrement permis l'engagement d'autres familles.

Une consolation tout de même puisque l'idée – restée en sommeil pendant plusieurs années – d'un minibus communal pour les associations et les habitants sans moyen de transport, s'est finalement concrétisée via le prêt d'un véhicule par une société et ce, grâce à la publicité financée par des acteurs économiques de la commune.

Une autre déception : le rejet en conseil municipal du 20 juin 2019, de notre proposition de vœu pour que la commune rejoigne les villes signataires de « L'Appel des Coquelicots » pour l'abandon des pesticides de synthèse.

Pour moi, le rejet de notre proposition à 13 votes « contre », 5 « abstentions » et 4 voix « pour » révèle un malentendu car je pense que tout le monde est d'accord sur la nécessité d'abandonner les pesticides de synthèse.

Justement, la commune s'est engagée depuis 2011 à ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour son espace public en signant une convention avec le syndicat en charge du SAGE de la Ria d'Étel. Et elle s'y tient.

Mais restent le cimetière et les terrains de foot où ces produits continuent d'être utilisés.

En signant « L'Appel des Coquelicots », la commune aurait signifié qu'elle voulait s'engager à trouver d'autres solutions de désherbage pour ces deux espaces.

En commission environnement, j'avais suggéré de faire 2 ou 3 matinées de désherbage par an au cimetière avec des habitants volontaires comme cela se pratique dans des communes environnantes.

Pour les terrains de foot, une solution d'arrosage plus fréquent avec un passage de tondeuse plus fréquent aussi aboutissant à une herbe poussant plus dru a été trouvée entre temps. Tant mieux. Tout ce que je souhaite, c'est que la réflexion sur ce sujet soit reprise par la nouvelle équipe car c'est une question de santé publique.

J'en viens maintenant au positif.

Tout d'abord, je voudrais remercier Jean-François LE NEILLON de m'avoir permis de participer à la commission « Transports et déplacements » à AQTA.

Dans cette commission, j'ai suivi plus spécialement 2 dossiers : le projet d'itinéraire cyclable à Landévant et la navette estivale gratuite Landévant / Auray (aller/retour) qui fonctionne chaque année en juillet et août depuis l'été 2016.

A la première réunion de cette commission, en mars 2015, le principe d'un maillage cyclable territorial avait déjà été évoqué. 5 ans plus tard, les tracés sont enfin déterminés, le financement des études de maîtrise d'œuvre a été acté pour une prise en charge par AQTA et l'ADEME. Bref, pour notre commune, les travaux concernant un axe cyclable Nord / Sud devraient commencer en 2021.

Un temps long qui s'explique par les études de faisabilité nécessaires mais aussi par le temps de consultation des citoyens avec la tenue de plusieurs ateliers ouverts de manière démocratique aux habitants et associations

Un grand motif de satisfaction pour moi : ma participation au comité de rédaction du bulletin municipal et des Flash-Infos

Dès juin 2014, nous avons démarré avec Katia BONNEC, Alexandre DIERCKX et plusieurs membres de la Commission Culture, une nouvelle formule pour les 2 numéros du bulletin de juin et décembre + les 2 Flash-Infos. Au fur et à mesure des numéros, nous avons évolué ensemble pour donner aux habitants un bulletin municipal informatif et attractif. Sans fausse modestie, je pense que nous avons atteint un niveau quasi professionnel tant sur le fond que sur la forme.

Je suis heureuse d'avoir participé à cette belle aventure avec Katia, rédactrice en chef, et Alexandre, graphiste-maquettiste, avec qui le travail d'équipe fut vraiment un plaisir, sans oublier le directeur de la publication.

La commission menus et le travail autour du cahier des charges de restauration scolaire.

J'ai eu également plaisir à travailler avec les membres de la commission menus (issue de la commission Affaires Scolaires) et avec Isabelle PUREN pour améliorer la formule de restauration en liaison froide pour laquelle mes collègues et moi n'avons jamais été favorables mais pour laquelle aussi, avec ma collègue Hélène SIMON, nous avons choisi d'être pragmatiques.

Vous vous souvenez sans doute que nous avons eu un débat en conseil municipal courant 2015 au sujet de la participation des parents d'élèves à cette commission. Je trouvais qu'ils n'étaient pas assez nombreux à donner leur point de vue sur la prestation de restauration scolaire et que cette commission pouvait avoir un rôle plus important.

Aujourd'hui, ils sont en moyenne 4 ou 5 (voire plus) à participer à cette commission. Les agents de restauration scolaire et la DRH participent également à cette commission ainsi que les représentants de PEP 56 et ce, depuis la mise en place de la pause méridienne. Cela permet à tous de s'informer et d'échanger en connaissance de cause.

Je remercie Isabelle d'avoir compris qu'il était important de procurer cet espace de dialogue aux parents d'élèves, un espace où ils peuvent exprimer leurs observations concernant la prestation de restauration scolaire et avoir en retour les informations nécessaires sur cette prestation.

Enfin, toujours avec Isabelle et les collègues de la commission Affaires Scolaires, nous avons eu la satisfaction de voir que notre proposition d'un volume de 30 % de composantes bio par semaine dans les menus du restaurant scolaire est effective depuis septembre 2016. Actuellement, nous perfectionnons le cahier des charges que nous avons élaboré en 2016, en vue d'un nouvel appel d'offres de restauration scolaire, à lancer avant l'été.

Encore merci à Isabelle pour son professionnalisme et son écoute. Ce fut un réel plaisir pour moi de travailler avec elle dans ce domaine de l'alimentation qui me tient particulièrement à cœur.

Enfin, je remercie aussi les autres collègues avec lesquels j'ai pu travailler selon les dossiers. Dans le même esprit, même si mon mandat s'arrête le 15 mars, je tiens à dire que je reste à la disposition de tous les collègues du futur conseil municipal pour leur transmettre toute information utile. Pour conclure, et pour reprendre une formule que vous connaissez sans doute, je dirais que pendant ce mandat, à défaut de toujours convaincre, je pense que nous avons au moins donné à réfléchir. »

Mme SIMON Hélène remercie Mme PUREN Isabelle pour son ouverture et son écoute, en particulier pour les travaux réalisés dans le cadre de la commission « menus et restaurant scolaire ». Elle a aussi beaucoup apprécié d'avoir participé au conseil d'administration du CCAS. Elle souhaite à nouveau en faire partie au cours du prochain mandat.

M. DAUBERT Lionel prend à son tour la parole : « L'Histoire de six années au Conseil Municipal s'achève pour moi ! Six ans où j'ai ressenti une forme de « Balkanisation » du pouvoir local, immuable et indétronable. Bref, là s'arrêtent mes pérégrinations politiques : je rentre à Listoir ! Sans H (hache); il y en a qui la déterrent et d'autres qui l'enterrent... Comprenez qui voudra... ou qui pourra ! Merci de votre écoute. »

M. LE CALVE Pascal remercie les conseillers municipaux pour le travail réalisé pendant ce mandat.

Dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus, les services de la Mairie sont tous fermés. Seule la Mairie est encore ouverte au public. M. LE CALVE Pascal informe l'assemblée que les bureaux de vote pour les élections municipales seront organisés conformément aux directives de M. CASTANER.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Lors de la séance du conseil municipal du neuf mars deux mil vingt les délibérations suivantes ont été prises :

N° délibération	Objet de la délibération
2020/1	Budget principal – compte de gestion 2019.
2020/2	Budget principal – compte administratif 2019.
2020/3	OGEC de l'école privée Sainte Marie – convention 2020 relative à la participation aux frais de fonctionnement de l'école.
2020/4	AQTA – adhésion à Morbihan Energies.
2020/5	Contrat enfance jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales : autorisation du Maire à signer la convention d'objectifs 2019-2022.
2020/6	Espace culturel – marchés de travaux - avenants.
2020/7	Cession d'un terrain de la zone d'activités de la Gare à la société Golfe Bois.
2020/8	Dénomination du square des jeux à proximité du terrain de football : square Marcel Le Jallé.
2020/9	Modification du tableau des effectifs.

LE NEILLON Jean François Absent	LE CALVE Pascal	RANO Evelyne	LOTHORE Jean-Paul	BONNEC Katia
ZEO Philippe	PUREN Isabelle	FAY Hurley	DIERCKX Alexandre	PINEAU Annick
SAINT JALMES Yves Absent	LESIEUR Arnaud Absent	COLLET Roselyne	KERVADEC Hervé	DURIEZ Christine Absente
DANIEL Arthur	LE MER Nathalie	RIO Marie	GRAIGNIC Magali	LESCOP Thierry
BARBICHON Anne	DAUBERT Lionel	SIMON Hélène		